

# GENÊTS - Infos locales Actualités n°20 - avril 2010

Le 20 mars décès à son domicile de madame **Suzanne Fontaine**, née Tétrel en 1923 à Plomb.  
Le 28 mars décès à son domicile de madame **Rolande Giroult** née Gauchet en 1928 à Genêts.  
Nous présentons toutes nos condoléances à ces deux familles, enfants et petits enfants

## LES MAREES DU MOIS

Le jeudi 1er le coefficient est de 107 hauteur 13.66 m

Le mercredi 28 le coefficient est de 100, la hauteur 13.03 m

## INAUGURATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE GENETS

**Retenez cette date le vendredi 16 à 18h00 au Bec d'Andaine** Le conseil municipal et les membres de l'association vous recevront avec plaisir pour découvrir les locaux qui seront ouverts au public pendant la saison touristique.

L'Office de Tourisme est amené de plus en plus, à participer au processus de développement du tourisme et devient ainsi l'acteur de mise en synergie des atouts économiques de la commune. Remplissant son rôle d'accueil, information et d'animation, il est animé par des bénévoles mais se doit d'utiliser les services d'une hôtesse d'accueil bilingue, à temps partiel.

L'office de Tourisme est générateur d'initiatives locales, pour rendre sa commune attractive par des animations. Il suscite la réflexion des élus, des forces vives de ses concitoyens, pour l'aménagement touristique, pour l'amélioration de l'accueil touristique.

## MEUBLES DE TOURISME ET LOCATION DE CHAMBRES D'HOTES

M. le Préfet a adressé en Mairie une circulaire ayant pour objet d'apporter toutes précisions utiles concernant deux formalités distinctes du dispositif relatif aux meublés de tourisme.

### La déclaration de location :

La loi rend obligatoire la déclaration en mairie de tous les meublés de tourisme.

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

Les personnes qui en offraient déjà à la location doivent également procéder à la déclaration dans un délai expirant le 1<sup>er</sup> juillet.

Le régime de déclaration obligatoire des chambres d'hôtes en mairie n'est pas modifié. Seules les dispositions relatives à la transmission des données statistiques sont abrogées.

## BIBLIOTHEQUE : JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

En période scolaire.

Mercredi : de 16h45 à 18h15

Jeudi : de 16h00 à 17h00

Samedi : de 11h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires.

Mercredi de 14h15 à 15h30

## PARKING DU BEC PAYANT.

Le parking sera prochainement payant. Les habitants et contribuables de Genêts qui le souhaitent peuvent retirer gratuitement en mairie un laissez passer pour leur voiture.

## DE LA PART DE LA GRENOUILLE ET DE SON PUIT

Le total des précipitations des 6 derniers mois est de 526 mm, soit 12% de plus que la moyenne (469 mm). La nappe phréatique n'est que de 2 cm au dessus de son niveau moyen.